

Informations Municipales

Conseil Municipal du 27 juin 2012 : Enfance, Espaces verts et Economies d'énergies

Après compte rendu des actes, le Conseil examine la **gestion des services publics municipaux de l'enfance** :

Depuis 2007, la commune a établi différents partenariats avec des associations pour la gestion de certains services municipaux de l'enfance : une convention avec Alfa3A pour la garderie périscolaire, une délégation de service public avec Alfa3A pour le centre de loisirs, une convention avec Enfance Pour Tous pour la crèche.

Ces partenariats arrivent à échéance. Le Conseil est amené à se prononcer sur leur poursuite.

Le Conseil affirme sa volonté de **maintenir les services publics à l'enfance** et d'en assurer la continuité dans les meilleures conditions pour les usagers. Il note l'intérêt de contractualiser avec un partenaire fiable, expérimenté et professionnel comme c'est aujourd'hui le cas. Il note l'intérêt de donner plus de cohérence à la diversité actuelle des partenariats dans un cadre général, plus simple, plus lisible et moins précaire

Le Conseil approuve le lancement d'une procédure de délégation de service public et procède à l'élection de la commission chargée de l'examen des offres. Il décide également pendant la durée de la procédure, c'est à dire un an, de **poursuivre les partenariats actuels** avec Alfa3A pour le centre de loisirs et la garderie périscolaire ainsi qu'avec Enfance Pour Tous pour la crèche. Les objectifs de qualité de service, les modalités financières sont maintenus. La subvention de 46 000 € à Enfance Pour Tous, permettant de couvrir le déficit de la crèche, est augmentée de 14 319,22 € pour prendre en compte la mutation d'un agent. Le Conseil inscrit l'augmentation au budget prévisionnel.

Le Conseil décide ensuite de solliciter le bénéfice de réserves de crédits parlementaires en présentant **deux dossiers de demandes de subvention** pour le projet de restauration de l'église Saint Sylvestre de Solaize, ainsi que pour le projet de redynamisation de la médiathèque.

Le **marché d'entretien des espaces verts et fournitures de plantations** est à renouveler. Sa durée sera de 1 an renouvelable 3 fois et son coût est estimé à 220 000 € HT. Le Conseil lance la procédure d'appel d'offres ouvert.

En 2009, la municipalité a créé des **aides aux travaux des habitants en matière d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable et de récupération des eaux pluviales**, l'agence locale de l'énergie étant chargée de l'animation de ce dispositif. La commission environnement a tiré un bilan et propose des adaptations sur le type de travaux aidés, le montant des aides et le partenariat avec l'ALE.

- Travaux aidés et le montant des aides :

Energies renouvelables	500 €	Chauffe eau solaire individuel, Poêle à granulé bois
	1000 €	Système solaire combiné individuel, Chaudière automatique bois
Maîtrise Energie et Eau	500 €	Triple vitrage, VMC double flux, Isolat° rampant des toitures, Isolat° thermique extér (mur Nord)
	500 €	isolation des combles et équipements de récupération d'eau de pluie
	2000 €	Isolation thermique extérieure tous murs
Démarche basse énergie	3000 €	Projet global basse conso - construction neuve (pour PC obtenus avant fin 2012)
	5000 €	Projet global basse consommation – rénovation

- Rôle de l'Agence Locale de l'Energie

accompagnement gratuit des habitants dans leurs travaux (conseils, devis, montage des dossiers de subvention)
accompagnement de la commune pour l'évaluation, la promotion du dispositif, la veille réglementaire et la validation des dossiers de subvention

Il sera versé une subvention de fonctionnement de 7 700 € à l'Agence Locale de l'Energie pour l'ensemble de ces missions sur une durée de 2 ans.

Pour plus de renseignement : le dispositif révisé bientôt en ligne sur le site de la Mairie www.mairie-solaize.fr et tout simplement, l'Agence Locale de l'Energie : www.ale.lyon.org



Permanences téléphoniques : Que ce soit un premier contact ou pour prendre rendez vous, les conseillers de l'ALE sont à votre disposition : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Contactez-les par téléphone au 04.37.48.25.90

La commune de Solaize est soumise à un **plan comptable** qui prévoit **l'amortissement de ses biens**. Une délibération du 13 novembre 1996 en a fixé les contours. Le Conseil précise cette délibération à la fois sur les durées ainsi que sur les imputations à prévoir. Enfin, le Conseil décide de l'attribution d'une **subvention exceptionnelle de 500 €** à « **Tel est ton Solaize** » pour participer aux frais de fonctionnement annuels de l'association, qui prend en charge notamment, l'organisation du téléthon à Solaize.

Un message de votre équipe municipale : Halte aux antennes ?

Vous allez être contacté par des démarcheurs de réseau de téléphonie mobile pour le développer... avec les impacts pour l'environnement et la santé qui restent sujets à grande discussion. La Mairie a été sollicitée pour autoriser l'installation d'une nouvelle antenne sur un équipement public municipal. Elle a dit non. Elle est opposée à une telle installation car il y a déjà 3 sites suffisamment pourvus et qui pourraient simplement être mutualisés par les opérateurs.



Commission cadre de vie

Fête nationale

Vendredi 13 juillet la commission cadre de vie organise le feu d'artifices qui aura lieu à 23h sur les terrains de basket. RDV à partir de 22h30. Un pot sera offert par la municipalité.

Réunion sécurité

La commission cadre de vie organise réunion publique sécurité, nuisances, cadre de vie, le mardi 31 juillet salle du conseil en Mairie 19h00.

Informations des associations

Le comité du Secours Populaire Français du secteur vient d'ouvrir ses portes

Il est désormais dans son nouveau local situé 12 rue du 8 mai 1945 à Feyzin, quartier des Razes, où il tient à disposition de tout public des vêtements, de la vaisselle, des livres ou des jouets. Les bénéficiaires sont affectés à la solidarité en faveur des personnes ou familles les plus démunies.

Ce comité est susceptible d'aider les personnes ou familles défavorisées de Solaize et propose d'aider aux départs en vacances d'enfants ou de familles dont les revenus ne le permettent pas toujours.

Les dons de vêtements ou autres sont reçus le lundi de 14h30 à 17h.

La réception de tout public a lieu les mardis de 14h à 17h.

Informations des particuliers

- T2 A LOUER – SOLAIZE à proximité du centre - 42 m2 environ en rez de jardin privé de 20m² comprenant 1 chambre, 1 cuisine, 1 salle de bain avec WC, 1 place de parking privée - Libre à partir du 1^{er} août - Loyer 550 + charges - 06 87 86 64 15
- Nourrice agréée, habitant sur Solaize, pourrait accueillir un bébé à partir de septembre 2012. Mme PEREZ Hélène, tél : 06/19/56/42/91